



Le courage d'agir : Une introduction au cadre national

Élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire

6 mai 2020

La transcription est fournie afin de faciliter l'accessibilité de la communication et peut ne pas être un compte rendu intégral de la procédure.

Bonjour à tous et à toutes, bienvenue à ce webinaire. Je m'appelle Andréanne St-Gelais, coordonnatrice du projet Le courage d'agir. Donc, Le courage d'agir c'est une initiative nationale, lancée il y a deux ans, qui vise à combattre et à prévenir la violence fondée sur le genre sur les campus postsecondaires au Canada. Le tout s'appuie sur les recommandations clés du rapport vital de *Possibility Seeds Consulting*, qui s'intitule « Le courage d'agir : Élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire ». Le courage d'agir est la première collaboration pancanadienne du genre qui a réussi à réunir des experts, des expertes et des partenaires de partout au Canada pour essayer de mettre fin à la violence fondée sur le genre sur les campus. Une des caractéristiques clé de notre projet est la série de webinaires gratuits où nous on invite des experts et des expertes à discuter des concepts clés et à partager des pratiques prometteuses pour mettre fin à la violence basée sur le genre sur les campus. Vous l'aurez compris, vous faites partie du premier webinaires francophone sur la question.

Au nom de toute notre équipe, je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue à ce webinaire. Avant de me présenter plus formellement, une petite note sur le format. Je prendrai la parole pendant 40 à 45 minutes et je vous invite à soumettre vos questions et vos commentaires tout au long de la présentation dans la boîte de questions et réponses, j'y répondrai à la fin de la présentation, soit dans les 15 dernières minutes. A la fin du webinaire, vous allez recevoir un lien vers un formulaire d'évaluation. On vous serait extrêmement reconnaissants et reconnaissantes de bien vouloir prendre quelques instants pour nous faire part de vos commentaires, cela va aider directement à améliorer le format des prochains webinaires à venir. À noter que tous les commentaires reçus dans ce questionnaire seront anonymes, il n'y a donc pas d'inquiétudes à y avoir à ce niveau. Après le webinaire, vous allez également recevoir un lien vers l'enregistrement de la conférence d'aujourd'hui pour que vous puissiez, si jamais vous en ressentez le besoin, la consulter à nouveau et aussi la partager avec vos réseaux. On vous invite à diffuser largement le contenu qui vous sera présenté.

Un petit mot sur moi-même, mon nom est Andréanne St-Gelais, je suis gestionnaire de projet et titulaire d'une maîtrise en administration publique. Je travaille auprès de *Possibility Seeds Consulting* depuis les tout débuts de l'organisation afin de coordonner les activités francophones de l'organisme. Auparavant, j'ai également œuvré au sein de l'organisme *Sans oui, c'est non !* que plusieurs d'entre-vous connaissent, j'en suis certaine. Pour ceux et celles qui ne connaîtraient pas, il s'agissait d'une campagne qui visait à prévenir et contrer les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec.

Nous avons la chance que notre série de webinaires soit soutenue par l'ASEUCC – soit l'Association des services aux étudiants des universités et des collèges du Canada. Le projet est



également rendu possible grâce au soutien et au financement du ministère des Femmes et Égalité des genres du Canada ainsi que du gouvernement fédéral du Canada.

Avant de débiter, on veut reconnaître que notre travail se déroule sur et à travers les territoires traditionnels de nombreuses nations autochtones. On reconnaît que la violence basée sur le sexe est une forme de violence causée par la colonisation qui est utilisée pour marginaliser et déposséder les peuples autochtones de leurs terres et de leurs eaux. Notre travail vise donc à honorer cette vérité alors qu'on s'efforce de le décoloniser et de rendre justice aux femmes autochtones disparues et assassinées à travers le pays.

Je veux prendre un moment ici pour vous inviter à prendre une profonde respiration parce que le travail de prévention et de lutte aux violences fondées sur le genre, c'est un travail qui peut souvent être difficile. Et beaucoup d'entre nous qui œuvrent dans ce domaine le font en raison de notre propre expérience de survie ou en soutien à ceux qu'on aime et dont on se soucie qui ont subi des violences basées sur le genre par le passé ou même récemment. Donc, juste un petit rappel d'être attentif à votre bien-être pendant que vous écoutez ou que vous participez à ces conversations qui peuvent souvent être difficiles.

Pour débiter, je vais aborder avec vous le processus qui a mené à la création du rapport *Le courage d'agir*. Donc, pendant la production du rapport, on a vraiment mobilisé une équipe de 7 personnes et un comité consultatif pancanadien de 29 personnes, qui est vraiment composé de gens de partout au Canada, incluant compris des administrateurs et des administratrices d'universités et de collèges, des représentants et des représentantes de la communauté étudiante et aussi des membres de la communauté qui travaillent sur des questions de violence fondée sur le genre dans des organisations communautaires. Pendant un an, on a donc vraiment examiné la question des violences basées sur le genre et regardé comment on pourrait réellement créer un rapport qui allait aborder les problèmes de grande envergure qui se produisent sur les campus et qui allait aussi traiter des différences et des distinctions entre les différentes réalités des différents campus à travers le Canada.

Le projet a été basé sur une série de consultations intitulées *Écouter pour Apprendre*. Certains et certaines d'entre-vous y ont peut-être participé. Au total, c'est 30 séances de consultation et d'écoute qui ont été menées à travers l'ensemble du Canada. Chaque séance constituait en fait une occasion pour les gens de se réunir sous un enjeu, une thématique ou une préoccupation particulière. À titre d'exemple, il y a eu des conversations spécifiques pour les gens qui travaillent en première ligne auprès des survivants et des survivantes de violence fondée sur le genre. Il y en a eu pour ceux et celles qui œuvrent auprès des personnes qui ont déjà causé préjudice. On a aussi parlé de ce qui se passait dans les communautés autochtones sur les campus, de comment les personnes noires et les personnes de couleur étaient affectées par la violence fondée sur le genre et aussi de ce que vivaient les personnes qui sont en situation d'handicap en termes d'accès aux différentes mesures de soutien. Donc, on a pris le temps d'examiner comment chacun et chacune voyait certaines pratiques prometteuses qui se produisaient sur leurs campus, mais aussi d'identifier les lacunes qui étaient observées par les différents intervenants et intervenantes et de chercher comment il était possible de combler ces lacunes. Avec les 30 séances de consultation qui ont eu lieu, c'est donc plus de 300 personnes à travers l'ensemble



du Canada qui ont participé à cette grande discussion qui a créé la base du rapport que je vous présente aujourd'hui.

On a aussi discuté avec les membres de communautés des raisons qui faisaient en sorte que la violence fondée sur le genre n'était pas rapportée ou, du moins, peu dénoncée, mais aussi, quand cette violence était dénoncée, on a discuté des manières dont c'était fait, des défis que ça comportait, mais aussi des bonnes choses qui sont mises en place pour les personnes survivantes dans les campus et des idées novatrices et des bonnes pratiques qui peuvent être déployées ailleurs. De ces conversations, il y a un total de 45 recommandations qui ont été formulées. Ces recommandations reposent parfois sur des pratiques prometteuses qui se produisent déjà dans certaines universités, dans certains collèges ou dans certains cégeps, mais aussi sur des choses qui ne sont pas mises en place partout actuellement ou même pas du tout, mais que les gens estimaient quand même que ce serait vraiment intéressant de les mettre en œuvre. Donc, le projet lui-même est vraiment né de l'écoute, du désir de comprendre et de porter une attention particulière à ce que nos communautés disaient déjà et d'essayer de bâtir à partir de ces éléments-là pour avoir des recommandations qui sont porteuses.

Avant d'en arriver à ce qu'on entend par la violence basée sur le genre, je vais d'abord vous parler un peu plus du rapport. Le rapport est divisé en deux grandes parties qui comportent 6 sections chacune. Dans la première partie, on aborde la mise en œuvre de solutions qui sont déjà existantes au sein des communautés Autochtones, afin de s'assurer qu'on écoute et qu'on met en œuvre ce qui est déjà nommé, ce qui est déjà efficace, ce qui doit se produire sur les campus pour lutter contre la violence fondée sur le genre, pour lutter contre la colonisation et qui sont déjà reconnues comme des bonnes pratiques par les communautés autochtones.

En ce qui concerne l'approche basée sur les traumatismes, l'objectif était vraiment de voir comment est-ce qu'on pourrait s'y prendre pour créer des espaces sécuritaires pour les survivantes et pour tous ceux et toutes celles qui ont subi un traumatisme par le passé.

On voulait aussi soutenir et reconnaître le leadership des étudiants et des étudiantes universitaires, des étudiantes survivantes, des chercheurs, des chercheuses, des militants et des militantes et reconnaître que, pendant longtemps, c'est un sujet qui a été au premier plan de certaines conversations.

Notre rapport voulait aussi faire un travail de collaboration avec un mouvement plus large, vraiment d'entrer en collaboration pour mettre fin à la violence basée sur le genre dans l'ensemble de la société, tout en reconnaissant que c'est un travail qui a débuté bien le fait que nous, à *Possibility Seeds*, on s'y intéresse et qui a souvent été porté par les communautés autochtones par le passé.

Pour la première partie, le projet visait aussi à faire l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de collectes de données, d'évaluation et de faire des enquêtes sur les campus pour avoir des données tangibles et concrètes sous la main, mais aussi pour essayer de voir la possibilité de centraliser la collecte de données pour permettre à tout le monde d'en bénéficier.



Donc, au niveau de la deuxième partie, on a parlé de la façon dont il faut établir un processus de création et de révision des politiques. Il y a également l'opportunité d'évaluer comment il serait possible d'harmoniser les politiques avec la lutte plus générale aux violences fondées sur le genre, mais aussi comment les différentes politiques d'un même établissement interagissent et se recoupent entre elles.

On voulait aussi mettre en œuvre une approche d'équité intersectionnelle, qu'on va aborder un peu plus en détails plus loin de la présentation, mais qui visait vraiment à assurer qu'on tenait réellement compte de la multiplicité des expériences des personnes survivantes, des personnes plaignantes, des personnes répondantes et, finalement, des personnes qui interagissent avec toutes ces personnes et qui font du travail de première ligne.

Évidemment, la question du financement durable des services a été abordée à de nombreuses reprises dans nos séances de consultation et fait partie intégrante du rapport, en reconnaissant que c'est souvent le nerf de la guerre pour offrir des services qui soient adéquats dans les différents établissements à travers le Canada.

On a aussi cherché des façons qui permettent à chaque établissement de se doter d'un plan stratégique à long terme pour viser l'équité entre les sexes et entre les genres à long terme parce qu'on pense que, pour lutter contre la violence basée sur le genre, il faut vraiment arriver à traiter les causes sous-jacentes plus profondes qui se traduisent par des iniquités entre les sexes et entre les genres au sein de la société.

Finalement, on voulait également voir comment il serait possible de mettre en place des mécanismes de surveillance qui seraient réalisés en collaboration avec plusieurs ordres de gouvernements qui permettraient de reconnaître que la lutte aux violences fondées sur le genre nécessite vraiment l'appui de toutes les parties, de toutes les parties concernées pour qu'on puisse vraiment avoir un effet réel et s'attaquer au problème.

Souvent, lorsque la conversation porte sur la violence basée sur le genre, les gens se demandent ce que ça comporte. On nous rapporte souvent que l'accent devrait plutôt être mis sur la violence sexuelle, chose qui est déjà grandement abordée dans les universités, les collèges et les cégeps. Mais en réalité, on trouvait que c'était important d'étendre la définition des violences sexuelles pour examiner la violence basée sur le genre dans toute son ampleur pour permettre, par exemple, aux personnes qui se présentent en tant que victimes ou en tant que survivantes, de mieux pouvoir répondre à tous leurs besoins.

Je vous donne un exemple : on a vu des situations où une survivante se présentait à un bureau d'intervention de première ligne pour indiquer qu'elle était dans une situation de violence conjugale, mais qu'il n'y avait pas nécessairement encore de violence sexuelle et il y a des cas où cette étudiante n'a pas vraiment pu obtenir des services d'aide ou des services de soutien. Si on regarde la façon dont les politiques sont souvent écrites, souvent il est spécifié qu'elles s'adressent uniquement à la violence sexuelle, ce qui fait en sorte que les centres ne peuvent généralement pas, ou du moins difficilement, venir en aide à des personnes qui seraient dans une situation un peu plus ambiguë ou dans une situation qui pourrait mener à de la violence



sexuelle, mais où il n'y en a pas encore. Donc, vraiment, dès le début, à partir des conversations qu'on a eu dans les séances de consultation, on a voulu étendre ce qu'on regardait typiquement sur les campus pour inclure toutes les manifestations de violence genrée, ce qui inclut la violence physique, la violence spirituelle, l'exploitation financière, le harcèlement, la violence en ligne, la violence sexuelle telle qu'on la connaît déjà et aussi l'abus psychologique et l'abus émotionnel.

Ce sont vraiment toutes des choses qui ont un impact sur la façon dont les gens écoutent, apprennent, travaillent, se sentent en sécurité pour étudier et pour travailler sur nos campus.

On arrive maintenant à la première grande section du rapport qui concerne le soutien et la réaction suite à la déclaration de la violence fondée sur le genre. C'est le premier aspect qui est examiné dans le rapport. Il y en a trois au total.

Ce qui est ressorti à ce niveau-là, c'est qu'il est important d'établir une équipe d'intervention coordonnée. Ça veut dire qu'on souhaite que plusieurs membres qui sont impliqués dans les différents secteurs qui peuvent répondre à la violence fondée sur le genre, que ces membres se réunissent dans une équipe pour aborder de front et résoudre les problèmes qui se présentent sur les différents campus.

Il faut aussi s'assurer que chaque porte est une porte ouverte. L'expression vise à reconnaître que les personnes survivantes et celles ont subi un tort, ou même celles qui peuvent avoir causé du mal ou qui peuvent avoir fait des gestes inappropriés, peuvent s'adresser à plusieurs personnes dans la communauté universitaire ou dans la communauté collégiale et qu'ils et elles ne vont pas nécessairement se rendre directement au bureau spécifiquement dédié à ces situations-là, soit parce qu'elles ne sont pas au courant de l'existence de ce bureau-là ou parce qu'elles se sentent plus en confiance de dévoiler la situation qu'elles ont vécue ou qu'elles ont fait à une autre personne. C'est vraiment primordial de veiller à ce que l'ensemble des personnes qui sont présentes sur le campus sachent quoi faire, soient au courant de la politique de l'établissement et sachent comment réagir aux divulgations pour s'assurer que dès que quelqu'un cogne à une porte pour dévoiler une situation, que cette personne-là soit accueillie adéquatement.

C'est également important de promouvoir les droits des personnes touchées par la violence basée sur le genre pour que les gens sachent qu'ils ont le droit de porter plainte, qu'ils ne seront pas pénalisés par leur établissement, qu'ils vont pouvoir avoir des services, ce sont toutes des choses qui ne sont pas encore 100 % connues dans les communautés et il y a du travail encore à faire à ce niveau-là pour assurer la connaissance et la compréhension de tout cela.

En ce qui concerne la confidentialité, c'est également important de comprendre la portée et les limites de la confidentialité. C'est un élément qui est très important parce que les gens se demandent souvent où sont les limites, ce qu'ils peuvent dire ou non à leurs proches et comment l'information qu'eux communiquent sera transmise et à qui elle le sera. Des questions qui sont revenues souvent dans les séances de consultation : Si je dévoile, est-ce que ma famille va le savoir ? Est-ce que la communauté du campus va le savoir ? Est-ce que mes camarades de classe, mes collègues de travail, est-ce qu'il y en a qui vont être mis au courant et comment ça



va se faire ? Cette question a été particulièrement importante lors de la séance de consultation avec les étudiantes et les étudiants de l'international. Vous avez d'ailleurs une citation à l'écran qui rapporte des propos qui ont été mentionnés dans l'une de ces séances-là. Pour un étudiant international, l'impression c'est souvent que les lois sur l'immigration et le processus pour arriver à obtenir une résidence permanente supplantent finalement tout ce qui se passe dans les établissements et que ça pourrait faire lever les ententes de confidentialité. Idéalement, dans les politiques, il faudrait vraiment stipuler clairement comment la Loi sur l'immigration pourrait venir interagir ou non avec le processus des établissements pour que ça soit clair pour les étudiants et les étudiantes et qu'ils puissent avoir réponse à leurs questions directement en lisant la politique. Un point qui a été nommé aussi et qui est fort intéressant est tout ce qui a trait à la sécurité culturelle et souvent, dans les politiques qu'on a consultées, c'est rarement quelque chose qui était mentionné les services qui sont offerts à ce niveau-là et le support qui est offert aux personnes survivantes issues des communautés culturelles.

Toujours en ce qui concerne la confidentialité, c'est vraiment un défi majeur dans les communautés rurales et éloignées. Il y a un administrateur dans les séances de consultation qui a soulevé à quel point c'est important qu'à chaque niveau les gens sachent et comprennent la confidentialité et les limites qu'elle a. Il faut aussi chercher à respecter la nationalité et les communautés qui peuvent avoir un processus différent pour faire face à la violence basée sur le genre. Il y a souvent des différences entre la réalité institutionnelle des politiques qu'on met en œuvre et la façon finalement dont elles vont s'appliquer dans le concret dans les communautés. On a aussi plusieurs participants et participantes, notamment au Québec, qui ont souligné que ça pouvait être relativement simple et facile à gérer, la question de la confidentialité, dans les établissements de plusieurs milliers de personnes, mais quand on parle d'un petit établissement de 200 personnes où tout le monde se connaît, c'est vraiment une autre paire de manches.

L'importance d'avoir un campus et des procédures adaptées aux traumatismes a été soulevé vraiment comme un élément très important et personne, je pense, ne le présente mieux que Sarah Hunt dans *Decolonizing Roots of Rape Culture*. J'ai intégré une citation ici de la docteure Hunt dans la présentation parce que pendant qu'on a des conversations sur le campus à propos de la violence sexuelle, il faut se rappeler que les peuples autochtones entrent dans nos établissements universitaires et collégiaux que ça soit à titre de membres du personnel, d'étudiants, d'étudiantes, que ça soit à titre de professeurs avec une relation qui existe souvent déjà avec la culture du viol. La violence sexuelle, c'est habituellement seulement une des manifestations du continuum de l'ensemble de la violence qui a été provoquée par le colonialisme. Donc, les femmes autochtones, les personnes bispirituelles, les personnes *trans*, les personnes queers résistent finalement à la culture du viol depuis des années et ça se transmet lorsqu'elles entrent dans nos institutions et tout ça se met dans un contexte aussi dans un pays où la mort des personnes autochtones est souvent malheureusement encore considéré comme une banalité dans certains cas.

Répondre aux divulgations de violences basées sur le genre implique également de clarifier le rôle de la sécurité et de la police, en veillant à ce que chacun sache quel est son rôle et comment chaque personne, chaque corps doit faire son travail et dans quel cadre ça s'inscrit. Une des choses qui a été soulevée par un participant à une séance d'écoute et d'apprentissage, c'est que



pour les personnes issues de la diversité culturelle, c'est souvent paradoxal que la police présente sur les campus ou les services sécurité des campus soient parfois le premier point de contact pour divulguer de la violence genrée. Ce n'est pas toujours la meilleure solution, la meilleure façon de procéder et ce qui peut fonctionner pour certaines communautés peut ne pas nécessairement répondre aux besoins des survivantes et des personnes qui ont été blessées ou qui appartiennent à d'autres groupes. On revient un peu ici à l'idée de chaque porte ouverte qui a été présentée précédemment.

Ça prend aussi des protocoles et des processus pour les lancer des alertes de sécurité à l'ensemble de la communauté en cas de besoin. Pour ça, ça devient essentiel que tout le monde sache comment ça marche et ce qu'il faut faire en cas d'urgence.

Il faut aussi travailler avec les médias, avec ceux et celles qui s'occupent des relations publiques sur les campus pour s'assurer que quand il y a des situations qui nécessitent la communication entre les établissements d'enseignement supérieur et les médias, que la communication qui soit faite soit claire et qu'elle corresponde aux bonnes pratiques et aux connaissances actuelles, ce qui n'est pas toujours le cas.

Au niveau du soutien aux personnes touchées par la violence basée sur le genre, c'est important d'élargir l'accès aux services de soutien pour garantir que chacun est en mesure de trouver finalement une ressource ou un service qui soit en adéquation ou en réponse à ses besoins.

Ça prend également un engagement fort des établissements d'enseignement envers des services de soutien qui sont accessibles, notamment on peut penser aux personnes en situation de handicap, pour qu'elles aient accès à des services qui répondent à leurs besoins et qui sont sans danger pour elles et qui sont faciles d'accès, même en tenant compte des limitations parfois physiques qu'elles peuvent avoir.

Il faut aussi définir plus clairement l'étendu des politiques. Comme une personne le mentionnait dans une séance d'écoute destinée aux groupes syndicaux, souvent, les politiques sur la violence sexuelle sont principalement axées sur la divulgation des étudiants et des étudiantes survivantes. Parfois, ça arrive qu'il y ait des politiques qui sont distinctes pour le corps enseignant, mais souvent, ce qui se passe, c'est qu'elles ne sont pas toujours bien liées ces deux types de politiques-là ensemble et on retrouve aussi parfois des incohérences entre les politiques qui sont dédiées au personnel et les conventions collectives. Au-delà de cette question-là, c'est vraiment important, dans la rédaction des politiques, de penser qui finalement ces politiques-là doivent soutenir, c'est quoi l'objectif qui est derrière et d'assurer que tout le monde soit inclus dans les politiques; autant le personnel, autant les membres du corps enseignant que la communauté étudiante.

Le soutien aux personnes touchées par la violence basée sur le genre comprend également la mise en place d'aménagements sur le lieu de travail, la fourniture de mesures d'adaptation, des accommodements complets et la création d'un bureau centralisé de soutien, chose qui dans beaucoup d'établissements au Québec est chose faite, mais ce n'est pas toujours le cas dans l'ensemble du Canada.



Une chose qui a également été soulevée est que les étudiants et les étudiantes qui subissent encore aujourd'hui les effets d'un traumatisme intergénérationnel, on peut penser à un exemple qui peut venir facilement en tête qui est celui des pensionnats. Les traumatismes intergénérationnels qui ont été subis par les étudiants, ça peut avoir un impact certain sur leur apprentissage, et particulièrement, dans le cas des pensionnats, en classe lorsqu'on aborde les questions entourant la colonisation. Ce n'est pas toujours évident pour les étudiants et les étudiantes qu'ils et elles peuvent demander de l'aide. À leurs yeux, ça semble souvent encore difficile et encore complexe d'obtenir des mesures d'adaptation ou des mesures de soutien. C'est important que la politique réagisse à la façon dont les étudiants et les étudiantes ressentent les effets d'un traumatisme plutôt que se baser uniquement et sur ce qui s'est passé et sur ce qui est arrivé. L'important est davantage de se concentrer sur les effets et de chercher à répondre aux besoins qui découlent des effets qu'on ressent suite à un traumatisme plutôt que de se concentrer sur les faits et sur les actes de manière limitative.

Donc, le soutien des personnes touchées par la violence basée sur le sexe comprend également l'utilisation de l'expérience et de l'expertise des personnes qui font directement ce travail-là sur les campus. Donc, il y a un besoin de s'assurer que les personnes qui ont été embauchées pour faire le travail, ces personnes qui sont des experts et des experts dans le domaine, que ça soit réellement ceux et celles qui mènent cette conversation-là sur les campus, qu'ils soient un peu mis en avant plan dans tout ce qui a trait aux violences basées sur le genre, ce qui n'est pas toujours le cas dans les établissements en ce moment.

Il faut aussi que les centres qui sont dirigés par la communauté étudiante soient soutenus à la fois au niveau institutionnel, mais aussi au niveau financier. Il y a un travail vraiment exceptionnel qui est accompli par la communauté étudiante partout au pays sur plusieurs campus et c'est important de soutenir les mouvements que les étudiants et les étudiantes mettent en place dans les ressources aussi et les initiatives qu'elles souhaitent développer.

C'est d'ailleurs, vous le voyez dans la citation à droite, un élément qui est central et qui a été souligné dans le rapport produit par À notre tour, qui, en 2017, a rédigé une stratégie complète menée par la communauté étudiante pour prévenir la violence sexuelle et appuyer les survivants et les survivantes sur les campus universitaires canadiens. Dans le rapport de À notre tour, le groupe souligne vraiment l'importance d'avoir des mesures de soutien qui sont organisées, qui sont gérées par la communauté étudiante parce que l'accès à des réseaux de soutien qui sont indépendants des établissements, ça peut souvent être utile pour plusieurs survivantes pour toutes sortes de raisons, notamment celles qui jugent que les établissements n'ont pas respecté leur engagement dans la manière dont leur plainte a été traitée peuvent bénéficier d'un soutien qui serait indépendant et apporté par la communauté étudiante. Ça peut donc se faire de plusieurs façons. Dans le rapport, on parle d'un centre indépendant de soutien aux étudiants et aux étudiantes en matière de violence sexuelle, mais aussi de la création par exemple d'un réseau informel de personnes survivantes.

Un autre élément dans cette section-ci, bien sûr, c'est de collaborer avec des partenaires communautaires externes. Il y a eu un mouvement important dans les dernières années pour mettre fin à la violence sexuelle au Canada et on doit s'assurer que les organisations



communautaires sont indemnisées, qu'elles sont entendues, qu'elles sont soutenues. Un des cadres supérieurs qui a participé aux séances de consultation qui ont été menées a souligné qu'on ne peut pas travailler dans une bulle en ce qui concerne les violences basées sur le genre. On n'a pas le choix de travailler avec ces éléments qui sont à la fois complexes, mais qui sont aussi interconnectés entre-eux, d'où la nécessité d'aller chercher des collaborations avec des partenaires externes.

La question de savoir comment ces engagements peuvent prendre réalité dans les établissements d'enseignement, le concret, finalement, des liens qui doivent se développer avec les organisations communautaires, c'est aussi une question qui a été soulevée. Notamment, ça peut prendre la forme d'avoir par exemple des contrats de service avec les centres d'agression sexuelle pour s'assurer qu'il y ait des ressources de ces centres-là qui soient présentes sur le campus au quotidien ou quelques jours par semaine, pour offrir des conseils aux survivantes en matière de traumatismes. Il y a une des participantes notamment qui soulignait que c'était fort utile pour elle puisque ces communautés et ces groupes permettaient d'assurer un soutien et des soins aux victimes et aux personnes survivantes à long terme, chose qui n'était pas toujours possible dans les services qui étaient offerts, qui se concentraient plutôt au niveau de la gestion de crise ou au niveau des programmes de prévention. De tout ça découle, évidemment, une responsabilité pour les établissements de créer des espaces qui soient accueillants pour les organisations communautaires, pour qu'elles puissent travailler en collaboration avec les services déjà en place sur les campus.

L'un des grands problèmes soulevés aussi dans cette section du rapport concerne le soutien et l'intervention qui sont faites au niveau des personnes mises en cause. On observe souvent une lacune dans les modalités de soutien qui sont offertes à ces personnes-là et ça a été vraiment soulevé à de plusieurs reprises dans les séances de consultation, particulièrement celles portant sur le soutien et l'intervention. Si on accompagne mal les personnes mises en cause, souvent, ce qui arrive, c'est que celles-ci vont se retrouver à aller finalement cogner au bureau d'aide aux personnes victimes ou aux personnes survivantes. Ça place les intervenants et les intervenantes dans une situation difficile parce qu'elles sont déjà en soutien auprès des personnes survivantes.

Le soutien aux personnes mises en cause peut prendre plusieurs formes, vous le voyez dans la figure de gauche, mais doit toujours débiter par de l'aide, par l'explication des droits pour s'assurer ces personnes-là comprennent bien leurs droits et les processus dans lesquels elles sont impliquées. Donc, il faut expliquer les procédures et les aider à naviguer dans les différents processus d'enquête, d'arbitrage, etc. C'est également pertinent de les référer aux différentes ressources qui peuvent leur être offertes sur le campus ou dans la communauté plus générale à l'extérieur du campus et aussi de leur offrir différentes mesures de soutien, par exemple des services d'interprétation ou des services traduction en cas de besoin.

Toujours au niveau des personnes qui ont causé préjudice, il faut aussi se questionner sur les sanctions qui sont imposées à ces personnes. Souvent, on se retrouve avec des suspensions dans les établissements, notamment en cas d'arrestation au cours d'une procédure criminelle. Mais la question qui se pose actuellement est de se demander si cela résout réellement les problèmes engendrés ou est-ce qu'au contraire, ça n'en crée pas davantage ? Il y a certains



participants et certaines participantes dans les séances de consultation qui ont mentionné qu'en fait, à leur avis, ça ne permettait pas vraiment de résoudre des problèmes et qu'au final, ça crée davantage d'obstacles. On évite, en faisant ça, d'adresser le cœur du problème et de finalement arriver à bien régler le traumatisme qui est au cœur de la situation.

Donc, c'est important de se rappeler que, quand on offre du soutien aux personnes qui ont causé préjudice, par contre, il demeure qu'il faut quand même le faire dans une optique qui soit centrée sur les survivantes. C'est une question qui, comme je le mentionnais précédemment, est centrale à notre approche.

On aborde maintenant les points saillants qui sont soulignés dans le chapitre sur l'éducation du rapport *Le courage d'agir*, donc la deuxième section du rapport.

Il y a vraiment une citation clé que je vous ai mise ici, qui est ressortie des séances d'écoute et de consultation et, pour moi, ça aide vraiment à comprendre les bases du travail qui a été accompli dans cette section-là du rapport. Donc, il y a une personne qui a participé aux séances de consultation qui a déclaré que l'éducation et la formation sont, évidemment, essentielles, mais aussi qu'elles doivent être continues, obligatoires et multimodales. Ça a vraiment mis en lumière que l'éducation sur nos campus, c'est un processus qui doit se faire de manière continue et qui doit être progressif dans le temps.

Donc, en gardant en tête la citation précédente, je voulais commencer la présentation de cette section-là en vous partageant le modèle théorique qui a été utilisé pour rédiger cette section. Donc, pour aider à comprendre et à décrire certaines des approches clés de l'éducation à la prévention de la violence basée sur le genre, on s'est appuyés sur un modèle socio-écologique, qui vient encadrer le travail qui a été réalisé.

Donc, ce que la recherche montre, c'est que ce modèle-là, c'est une des approches les plus efficaces pour créer un changement social durable, donc l'approche socio-écologique, entre autres parce que ça tient compte du fait qu'il existe une multitude de facteurs qui viennent façonner si on veut le comportement humain. Donc, quand on examine l'éducation à la prévention qui sont nécessaires dans les établissements d'enseignement postsecondaires, il faut chercher à créer et à soutenir des conversations et des occasions d'apprentissage qui vont parler aux gens à plusieurs des niveaux de ce modèle-ci. Donc, ça peut être au niveau individuel, au niveau relationnel, au niveau lié à la communauté, communautaire, à la société et même aussi au niveau de l'évolution des normes et des barrières structurelles. Donc, c'est vraiment l'ensemble de ces éléments-là, chacun d'entre-eux qui sont essentiels pour que les mesures qu'on met en place puissent avoir un effet réel sur le changement au niveau social sur le campus.

Donc, dans les six composantes principales du modèle, lorsqu'elles sont mises ensemble, elles permettent de prédire si on veut le succès de la programmation et des mesures d'éducation qui sont déployées sur les campus. Et vraiment, c'est essentiel de faire en sorte que chacune des composantes soit prise en compte quand on cherche à développer des nouvelles mesures d'éducation et des nouvelles modalités de sensibilisation à la violence basée sur le genre. Mais il faut aussi, autre élément très important, que les programmes soient complets, qu'ils soient



engagés dans la communauté et qu'ils soient aussi contextualisés en fonction de la réalité spécifique de chacun des groupes de la communauté. Évidemment, on veut que l'éducation, vous le savez sans doute, soit basée sur la théorie et qu'elle tienne compte aussi de la santé des individus qui sont impliqués, la santé autant physique que psychologique.

Donc, à partir des séances de consultation qui ont portées sur l'éducation, il y a sept grandes conclusions qui ont été tirées. Il y a beaucoup de ces éléments-là qui regroupe, évidemment, ce qui a été abordé précédemment dans la présente section, notamment en ce qui concerne la création d'un bureau centralisé et l'engagement clair et explicite des établissements d'enseignement postsecondaire à l'éducation et à la prévention directement dans leurs politiques.

Ce qui a aussi été souligné à grands traits, c'est l'importance de développer des comités ou des groupes de travail qui se penchent spécifiquement sur ces questions d'éducation. Donc, que tout ça, les différents éléments qui sont là, vont être présentés plus en détails dans les prochaines minutes.

Donc, pour passer à la diapositive suivante, celle que vous voyez en ce moment à l'écran, une conversation vraiment intéressante qui a eu lieu et qui a suscité l'intérêt de beaucoup de gens dans les séances de consultation concerne la formation obligatoire. Au Québec, il y a beaucoup de participants et de participantes aujourd'hui et proviennent du Québec, ça fait déjà partie des mesures, comme vous le savez sans doute, qui sont mises en place, mais c'est loin d'être le cas partout au Canada. Et donc, il y avait d'enthousiasme à l'idée d'intégrer la formation obligatoire dans l'éducation à la violence basée sur le genre, mais aussi des inquiétudes et des doutes sur la meilleure façon de procéder.

Dans les séances de consultation, il y a certains groupes syndicaux notamment qui ont mentionné être un peu réticents à penser à la formation obligatoire, entre autres, par crainte que cela ne devienne qu'une simple activité, une case à cocher et qu'ensuite on n'en parle plus. Des exemples comme des formations dans certaines provinces en ce qui concerne l'intimidation et le harcèlement qui finalement, se sont déroulées un peu comme ça une fois qu'elles ont été rendues obligatoires, ce qui semble peut-être inquiétant. Par contre, pour d'autres, la question de la formation obligatoire dans les établissements, c'est vraiment un élément central qui doit absolument être intégré. Ce qui est intéressant, c'est que le cas du Québec, où est-ce que c'est déjà rendu obligatoire, ça va nous permettre en fait, au niveau canadien, de tirer des leçons et des meilleures façons de faire pour instaurer la formation obligatoire à travers l'ensemble du pays.

Une dernière note là-dessus, au niveau de la recherche aussi, je pense que ça va être vraiment intéressant de voir comment est-ce que la formation obligatoire se développe à long terme et quels sont les impacts qui sont engendrés à court, moyen et long terme de la formation obligatoire. Il va aussi falloir se poser la question sur comment tout ça peut s'intégrer aux différentes approches qui ont cours à travers le pays.

Un autre élément clé qui a été rapporté dans cette section-là, c'est l'importance de créer des partenariats avec ceux et celles qui sont engagés dans l'éducation à la prévention de la violence basée sur le genre dans les communautés. Il y a un intérêt pour les établissements de soutenir



le changement social directement auprès des organismes communautaires et en intégrant des organismes de la communauté dans les différentes possibilités d'éducation et d'apprentissage continu qui sont mises en place.

Ici, je pense qu'on a l'essentiel, finalement de cette section du rapport, qui explore vraiment tout ce qui concerne l'éducation à la prévention de la violence basée sur le genre. Donc, ce qui est ressorti des recherches et des conversations dans les séances de consultation, c'est vraiment qu'il y a quatre éléments clés pour construire un plan institutionnel d'éducation et de sensibilisation pour la prévention de la violence basée sur le genre.

Premièrement, le plan doit absolument comprendre des mesures d'éducation sur les politiques en vigueur et sur le soutien et les ressources qui sont disponibles au sein des campus.

En deuxième plan, ce plan-là doit également aborder la notion de relation à travers le consentement et tous les aspects qui sont liés au consentement évidemment, mais aussi la question des relations saines, la question des relations sécuritaires entre les différents individus.

Troisièmement éléments, c'est que le plan doit viser à ce que les participants et les participantes réussissent à comprendre les causes sous-jacentes, les causes profondes de la violence basée sur le genre, notamment tout ce qui est en lien avec la culture du viol, avec l'impact des normes sociales et aussi l'évolution de ces normes et l'influence que cela a sur les différents éléments.

Quatrième et dernier élément finalement, qui est essentiel au plan d'éducation et de sensibilisation, c'est de prévoir des programmes d'éducation et de sensibilisation qui incluent certaines thématiques clés : la réponse aux divulgations, l'intervention des témoins, les témoins actifs, la formation à la résistance, et tout ce qui concerne la masculinité, la socialisation normée et la socialisation des genres, etc.

Ce sont vraiment tous ces aspects-là ensembles qui vont créer une approche globale de l'éducation et de tout ce qui est mesure de prévention à la violence basée sur le genre. C'est aussi important de s'attarder à la question des agresseurs et de leur éducation. Il y a plusieurs témoignages qui ont été recueillis à ce sujet-là dans les séances de consultation. Ce qui en ressort, c'est qu'il faut chercher à développer des compétences pour réussir à amener les agresseurs à développer de l'empathie et à se responsabiliser pour les gestes qui ont été commis.

Ici, encore une fois, ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'il doit y avoir une base commune de connaissances qui doit être transmise au corps enseignant, au personnel et à la communauté étudiante. Par contre, ce qui est essentiel, c'est que les formations doivent être adaptées pour les différentes communautés spécifiques à qui elles sont adressées en fonction du rôle que ces intervenants sont appelés à jouer dans les établissements. Il y a également la question de visée à long terme, particulièrement pour le corps enseignant et le personnel qui sont souvent là pour plusieurs années et donc, de chercher au fil du temps à renforcer les connaissances et les compétences des individus.



Le dernier élément de la section en matière d'éducation concerne l'évaluation. Il y a plusieurs participants et participantes aux séances de consultation qui ont rapporté un manque à ce niveau-là. Il y a certains programmes qui semblent vraiment prometteurs, mais qu'on n'a pas les données, que les données sont manquantes pour déterminer l'impact réel sur les campus et sur les individus et donc l'effet réel finalement de tout cela.

Quatre éléments en ce qui concerne l'évaluation. Établir des partenariats de recherche pour avoir des mesures de rendement, des mesures d'éducation. Des partenariats qui peuvent être faits avec des étudiants et des étudiantes diplômées, mais aussi avec les professeurs sur le campus. Le deuxième point est d'intégrer des questions clés à ce niveau-là dans les enquêtes qui reviennent régulièrement et qui sont déjà réalisées sur les campus. Le troisième point est d'organiser des enquêtes sur le climat social. Il y a certaines provinces qui mènent déjà ce type d'enquêtes, mais ce n'est pas le cas partout à l'échelle canadienne. De manière générale, il faut aller chercher plus de données sur la situation sur les campus. Finalement, le dernier point, c'est de trouver des façons d'évaluer l'impact des programmes spécifiques qui sont déployés sur les campus pour avoir des données pour mesurer concrètement l'effet des mesures d'éducation sur les individus et sur la culture des campus.

La dernière section du rapport passe en revue tout ce qui est procédure de déclaration, d'enquête et de décision.

Vous allez voir, cette section est un peu différente de celles qui ont été abordées précédemment, parce qu'il y a une quantité plus limitée de recherches sur les processus de plaintes, particulièrement en ce qui concerne les cas de violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Actuellement, les processus sont basés sur ce qui se faisait déjà pour traiter les cas d'infractions disciplinaires de la communauté étudiante, mais cela ne se traduit pas nécessairement par des bonnes pratiques en ce qui concerne le traitement des cas de violence basée sur le genre.

Donc, on va passer à travers certaines des recommandations qui décrivent des pratiques prometteuses et aussi qui identifient des domaines où c'est nécessaire en ce moment de produire davantage de recherche pour répondre aux préoccupations des intervenants et des intervenantes dans les campus.

Une des choses importantes dans cette section-ci, c'est la question de l'équité procédurale parce que le processus en ce moment est basé sur le droit administratif. L'objectif de l'équité procédurale est de protéger les droits des participants et des participantes et de garantir qu'ils et elles reçoivent un traitement qui est égal. Donc, l'objectif c'est vraiment de s'assurer que la décision finale, c'est une décision qui n'est pas biaisée et que le processus fait en sorte qu'il y ait un maintien de l'égalité tout au long.

À titre d'exemple, l'équité procédurale permet notamment à la personne plaignante et à celle mise en cause d'examiner et de répondre à tous les documents qu'un enquêteur recueille dans le cadre d'une enquête.



Par contre, outre l'équité procédurale, il y a également un élément important de l'approche utilisée pour élaborer tout ce qui est procédure de déclaration, d'enquête et de décision. Cette approche-là doit absolument, à notre sens, être fondée sur les traumatismes, donc elle doit prendre en compte les traumatismes. Comme mentionné précédemment, la notion de traumatisme, c'est vraiment une notion qui est fondamentale dans le cadre des violences basées sur le genre, notamment par que les traumatismes vécus dans ces violences peuvent avoir des implications à court, à moyen et à long terme sur la santé physique, la santé émotionnelle, la santé spirituelle et la santé psychologique de toutes les parties impliquées, que ce soit celles qui ont subi le traumatisme initial ou qui subissent une retraumatisation ou encore les personnes qui sont impliquées dans le processus et qui doivent composer avec un traumatisme indirect. Il faut donc garder en tête que les procédures en place vont nécessairement finir par affecter toutes les personnes impliquées quand on est en train de les élaborer et de discuter des différentes mesures qu'on mettra en place.

Les personnes qui ont participé aux séances de consultation ont souvent noté une impression que la prise en compte des traumatismes et l'équité procédurale semblaient souvent être des éléments qui sont opposés l'un à l'autre. Le premier, donc la prise en compte des traumatismes, est souvent considéré comme une mesure qui protège la personne plaignante et l'autre comme une mesure qui protège la personne mise en cause.

Mais en réalité, il est possible à notre avis d'intégrer ces deux pratiques-là pour arriver à un meilleur résultat pour l'ensemble du processus. Par exemple, en apportant un soutien à toutes les personnes mises en causes et à toutes les personnes qui sont impliquées dans le processus, on arrive à garantir l'équité procédurale tout en prenant compte des traumatismes. La combinaison de ces deux approches-là mène à une approche qui permet de réduire les dommages.

Donc, bref survol des thèmes qui seront abordés dans les prochaines minutes, ce ne sera pas possible aujourd'hui de passer en revue toutes les recommandations du rapport, on passera la plus probantes, mais je vous invite quand même à aller le lire dans son intégralité ce fameux rapport si les questions qui sont soulevées aujourd'hui vous intéressent particulièrement.

Au niveau de tout ce qui est mesures provisoires, elles doivent vraiment être vues comme un outil qui est utilisé pour résoudre les problèmes liés à la sécurité. L'objectif des mesures provisoires, c'est vraiment de protéger les deux parties contre les représailles notamment et aussi de maintenir l'intégrité de tout ce qui est processus disciplinaire. Donc, c'est important d'indiquer que les mesures provisoires, ce ne sont pas des mesures qui sont disciplinaires, même si parfois, il y en a certaines qui peuvent y ressembler. Il faut vraiment insister là-dessus et sur le fait que ces mesures sont mises en place pour assurer la sécurité de toutes les personnes impliquées. Dans ce contexte, c'est aussi de mettre en place des mesures provisoires qui soient les moins perturbatrices possibles pour éviter qu'il y ait un sentiment que ces mesures-là soient imposées pour blâmer ou pour imposer une sanction.

Une des façons de faire en ce qui concerne les mesures provisoires c'est de s'assurer que, justement, les mesures sont les moins perturbatrices possibles, mais aussi que le processus



décisionnel qui mène à leur mise en place implique toutes les parties en cause, donc à la fois la personne plaignante et la personne mise en cause.

C'est aussi pertinent, dans les bonnes pratiques, d'avoir la possibilité de maintenir le contact avec chacune des parties impliquées individuellement pour voir si les mesures provisoires qui sont déployées répondent réellement aux besoins qui ont été identifiés au départ ou encore si jamais il y a des impacts disciplinaires qui sont involontaires et qui n'avaient pas été prévus qui découlent de ces mesures provisoires, ce qui permet ensuite de les adapter.

On aborde aussi dans le rapport la question des pratiques de rechanges et les méthodes de résolution alternatives. Comme je le disais au départ, on rapporte souvent que les membres des communautés universitaires et des communautés collégiales hésitent à utiliser les procédures officielles et à déclarer la violence fondée sur le genre que ces personnes subissent. Clairement, c'est regrettable et il faut chercher à diminuer les barrières qui freinent l'accès aux différents processus, mais considérant ça, il faut aussi examiner les options de résolutions alternatives qui peuvent être déployées pour répondre plus spécifiquement peut-être aux besoins des personnes qui hésiteraient autrement à déclarer la violence fondée sur le genre.

À titre d'exemple, les pratiques de rechange peuvent comprendre la résolution collaborative, la justice réparatrice – donc, qui est fondée sur les connaissances et les pratiques autochtones – et la justice transformatrice. Je vous ai mis quelques exemples d'idées possibles basées sur ces pratiques à droite. Il y en a d'autres dans le rapport ainsi que d'autres pratiques prometteuses à ce niveau.

En ce qui concerne tout ce qui est procédures parallèles, il y a plusieurs questionnements qui sont soulevés sur ce que l'on fait lorsqu'il y a une procédure criminelle et une procédure disciplinaire qui sont mises en place au même moment.

Il y a plusieurs questions à savoir est-ce que les établissements d'enseignement postsecondaire devraient retarder le processus disciplinaire jusqu'à ce que la procédure pénale soit réglée. Le problème, dans cette situation, c'est que juridiquement parlant, c'est souvent compliqué pour les établissements de faire leur processus disciplinaire, parce que l'équité procédurale est plus compliquée à mettre en œuvre. En fait, c'est que toutes les informations utilisées peuvent généralement être produites et utilisées dans le cadre d'une procédure au criminel, ce qui fait en sorte que les personnes mises en cause vont souvent choisir de ne pas participer au processus disciplinaire et cela les désavantage doublement parce que, comme les procédures disciplinaires sont basées sur l'équilibre des probabilités plutôt que la preuve hors de tout doute, le choix de ne pas participer mène souvent à une détermination de culpabilité.

D'un autre côté, par contre, c'est aussi problématique de retarder la procédure disciplinaire parce que, on le sait, le processus criminel peut prendre des mois, peut prendre des années. Si on retarde, on néglige aussi les besoins de la personne plaignante qui s'est engagée dans un processus disciplinaire. Il y a question ici de trouver un équilibre entre les besoins de toutes les parties concernées dans ce genre de situations.



Au niveau des sanctions, il y a un besoin d'avoir une création de standards, d'appui, de soutien aux personnes qui doivent décider des sanctions. Il existe des guides à cet effet aux États-Unis, guides qui commencent à être utilisés dans certains établissements d'enseignement supérieur au Canada, mais il y a nécessité ici d'avoir des normes ou, en tout cas, des lignes directrices pancanadiennes pour apporter une certaine uniformité à travers les campus puisqu'il y a déjà eu des situations où des infractions somme toutes mineures ont reçu des conséquences disciplinaires beaucoup plus graves que, par exemple, des agressions sexuelles.

Enfin, il y a également un besoin d'apporter du soutien aux enquêteurs, aux enquêtrices et aux personnes décisionnelles, particulièrement lorsque ce sont des personnes qui proviennent de l'extérieur ou qui ne sont pas, au quotidien, confrontées à cette situation pour leur permettre d'avoir une bonne hygiène émotionnelle face à des situations auxquelles ils sont confrontés qui peuvent parfois être difficiles.

Aussi, dans le cas des personnes externes, face à des situations où elles n'ont pas nécessairement accès aux différents avantages sociaux qui sont offerts au reste du personnel.

Donc, petite conclusion ici, pour vous dire que ça fait un peu le tour du rapport qui a été produit. Maintenant, le projet est loin d'être terminé parce qu'il s'étend jusqu'en 2021 et donc, les suites du projet qui sont présentées ici à l'écran, certaines sont déjà en cours, mais elles vont vraiment permettre de se baser sur le rapport, sur les recommandations qui ont été produites, pour aller plus loin.

En premier, il y a une série de webinaires sur la violence fondée sur le genre, dont le webinaire auquel vous venez d'assister fait partie intégrante. Il y aura d'autres webinaires à venir qui vont vraiment cibler des enjeux et aborder des enjeux plus en profondeur de manière spécifique. Il y a également 10 communautés de pratique qui ont été créées avec des experts et des expertes qui sont en provenance des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté de manière générale de partout au Canada. Chacune de ces communautés de pratique va développer des projets et des outils qui sont basés sur les recommandations du rapport et qui pourront par la suite être déployés à travers l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur au Canada.

Il y a également trois trousseaux d'outils qui vont être créés par des groupes de travail. Une trousse sur l'éducation, une trousse sur le support offert aux personnes victimes et survivantes et une trousse sur les processus de plainte. Tous ces outils vont être partagés dans le cadre d'un congrès pancanadien de partage des compétences qui aura lieu au début de l'année 2021. Ensuite, pour le reste de l'année 2021, l'idée est de rendre disponibles ces outils et ces trousseaux-là pour tester finalement leur implantation dans les différents campus et apporter des ajustements pour répondre aux besoins des différents milieux.

Enfin, dernier élément, il y a un centre de partage des connaissances qui va être créé pour essayer de regrouper l'ensemble du travail qui est fait sur les différents campus au Canada et d'avoir un endroit où tout ce travail est centralisé afin qu'on puisse apprendre de ce qui se fait ailleurs et améliorer nos pratiques sur les différents campus.



C'est ce qui fait le tout de la présentation. On a quelques minutes pour répondre à des questions. Donc, si vous avez des questions, je vous invite à les indiquer dans la boîte questions et réponses qui s'affiche au bas de votre écran dans la plateforme Zoom. Si jamais on n'a pas le temps de répondre à toutes les questions, n'hésitez pas à m'écrire par courriel, je pense que vous avez tous et toutes mon courriel suite à votre inscription au webinaire. Il me fera plaisir de répondre aux différentes questions par retour de courriel dans les prochains jours. Je vous laisse quelques instants pour écrire vos questions.

J'ai quelqu'un qui demande si les ressources et les outils qui ont été créés par les communautés de pratiques et les groupes de travail vont être accessibles pour les établissements d'enseignement supérieur. En effet, c'est ce qui est prévu. Suite au congrès de partage des connaissances, il y aura des initiatives pour déployer ces outils, les tester dans les milieux concrets des établissements d'enseignement supérieur. Certains établissements seront sollicités plus spécifiquement. Les détails seront à venir à ce niveau, mais certainement, l'objectif est que tout cela puisse être mis à profit à large échelle à travers le Canada.

J'ai quelqu'un qui demande pour la consultation du rapport, pour en obtenir une copie. En fait, effectivement, le rapport est disponible sur notre site web. Il y a un petit formulaire à compléter pour y avoir accès, mais il est disponible gratuitement. Vous pouvez le télécharger et le distribuer, n'hésitez pas à le faire.

Il y a plusieurs questions qui entrent à l'instant. Est-ce qu'il y aurait des exemples de mesures qui peuvent être adoptées pour équilibrer prise en compte des traumatismes et équité procédurale ? C'est une excellente question ! Il y a plusieurs exemples de mesures à ce niveau-là. Je n'aurai pas le temps d'aborder la question en détails aujourd'hui puisqu'il nous reste une minute avant la fin du webinaire, mais je vous invite à consulter le rapport. Il y a plusieurs exemples qui sont donnés et des pratiques prometteuses à ce niveau dans la dernière section du rapport.

Ça fait le tour pour ce webinaire. Je vois qu'il y a quelques questions qui malheureusement, je n'aurai pas le temps d'y répondre considérant les quelques secondes qu'il reste et que je veux respecter l'engagement d'une heure qui vous a été demandé. Mais soyez sans crainte, ceux et celles qui ont posé des questions, je vous enverrai par retour de courriel les réponses aux différentes questions.

Un grand merci à tous ceux et toutes celles qui ont assisté à ce webinaire. Je vous invite chaleureusement à assister aux différentes présentations et aux différents webinaires qui seront offerts dans les prochains mois. Merci beaucoup tout le monde et bonne journée !